

Biggie France Investments
Société par actions simplifiée
Au capital de 436.053,88 euros
Siège social : 125, rue de Saussure – 75017 Paris
982 534 125 RCS Paris
(la « **Société** »)

EXTRAIT

**DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 18 DECEMBRE 2025**

[...]

DECISION 1

Prise d'acte de la démission de Mme Anne-Sophie Cruque de ses fonctions de Président de la Société

La Collectivité des Associés,

Connaissance prise de la lettre de démission de Mme Anne-Sophie Cruque au titre de ses fonctions de Président de la Société et de sa demande de dispense de préavis,

Prend acte de la démission de Mme Anne-Sophie Cruque de ses fonctions de Président de la Société avec effet à compter du 17 décembre 2025,

Dispense Mme Anne-Sophie Cruque de l'exécution de son préavis.

DECISION 2

Nomination de Biggie Group en qualité de nouveau Président de la Société

La Collectivité des Associés,

En conséquence de la décision qui précède et connaissance prise de l'article 14 « *Président* » des Statuts de la Société,

Nomme en qualité de nouveau Président de la Société, avec effet à compter du 17 décembre 2025, en remplacement de Mme Anne-Sophie Cruque, pour une durée illimitée :

- **Biggie Group**, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 125, rue de Saussure – 75017 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 913 590 618,

Précise que Biggie Group sera investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans les limites de l'objet social et des statuts de la Société,

Précise que Biggie Group, ainsi nommée, a déclaré par avance accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat de Président de la Société.

DECISION 3

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

La Collectivité des Associés,

Confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire des présentes pour remplir toutes formalités prévues par la loi auprès des administrations.

*

Signé conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services de signature électronique DocuSign, qui assurera la sécurité et l'intégrité des copies numériques des présentes conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

CERTIFIE CONFORME

*« Bon pour acceptation des fonctions de
Président. »*

Olivier Goulon

Biggie Group

Par : M. Olivier Goulon
Président